



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 06/03/2025
Et publication ou notification
Du 06/03/2025

N°DEL 2025_02_007_3

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février,

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de
Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

Le Maire,

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 20 février 2025

Objet : ADMINISTRATION GENERALE

Acquisitions et cessions opérées en 2024 par l'Etablissement Public Foncier PACA

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Brigitte RINAUDO PINEAU

Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Adama LACLAVERIE
Julie HIVERT
Michaël REBOTIER
Marie-Françoise CASADEI
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Chloé DE BROUWER donne procuration à Jean-Michel VIGNAT
Roger OLIVIER donne procuration à Catherine BRUNETTO
Bernard BRUNEL donne procuration à Marie-Françoise CASADEI

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====

Conseil Municipal du 27 février 2025
N° DEL 2025_02_007_3

1

REÇU EN PREFECTURE

1e 06/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-083-218300481-20250227-DEL2025_02_

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLU, approuvé par délibération du 17 décembre 2007, a mis en évidence la nécessité de structurer la cohérence urbaine et fonctionnelle du territoire.

La commune et l'Etablissement Public Foncier PACA ont alors engagé un partenariat afin de permettre la réalisation de projets en procédant à des acquisitions foncières au travers de la convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière pour la réalisation de programme d'habitat mixte et de services sur les sites Cœur de Village et de l'entrée Nord en phase d'impulsion.

Dans ce contexte, et conformément à l'article L2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions réalisées par l'EPF PACA pour le compte de la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2024.

Vu l'article L2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le tableau rendant compte des acquisitions et cessions réalisées en 2024 par l'Etablissement Public Foncier PACA ;

Considérant qu'au terme de la convention entre la commune et l'Etablissement Public Foncier PACA, l'Etablissement doit communiquer à l'assemblée délibérante un récapitulatif des acquisitions et cessions réalisées pour le compte de la commune,

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** la liste des acquisitions et cessions par l'Etablissement Public Foncier PACA sur l'année 2024.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT



Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

06 MARS 2025

Le Maire



2

Conseil Municipal du 27 février 2025
N° DEL 2025_02_007_3

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-083-218300481-20250227-DEL2025_02_



04 FEV. 2025

Réf. : DGAR/FI-CO/CBe/WF - 2025
Dossier suivi par Wassila FARDEHEB
Pôle Finances - Comptabilité
E-Mail: stocks@epfprovencealpescotedazur.fr

MAIRIE DE LA CROIX VALMER

Monsieur le Maire Bernard JOBERT
Mairie de LA CROIX VALMER
102 rue Louis Martin
83420 LA CROIX VALMER

Marseille, le 31 janvier 2025

Objet : Délibération annuelle relative aux acquisitions et cessions opérées en 2024 par l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cher

Monsieur le Maire,

Votre commune et l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur ont engagé un partenariat afin de permettre la réalisation de vos projets en procédant à des acquisitions foncières au travers d'une (ou plusieurs) convention(s) d'intervention foncière.

Dans ce contexte, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) demande à ces dernières de « délibérer sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées ». L'article L. 2241-1 étend l'exigence en la matière notamment son deuxième alinéa qui précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

L'action de l'EPF s'inscrivant exactement dans un tel cadre, l'Établissement doit vous permettre de suivre périodiquement l'avancement des opérations qu'il réalise pour votre compte en vous adressant annuellement un récapitulatif des acquisitions et des cessions réalisées.

En conséquence, je vous prie de trouver ci-joint, à destination de votre instance délibérante, un tableau rendant compte des acquisitions et des cessions réalisées en 2024 sur votre commune.

Des informations plus détaillées pourront vous être transmises à l'occasion des comités de pilotage de la convention / des conventions qui vous lie (lient) avec l'Établissement. Vos interlocuteurs habituels au sein de l'équipe de l'EPF se tiennent bien évidemment à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez souhaitable.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma dévouée considération.

Bien cordialement

La Directrice Générale

Claude BERTOLINO

PJ: Liste des acquisitions et cessions réalisées en 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 06/03/2025

Application agréée E-legalite.com

Commune
LA CROIX-VALMER

Type acte
Acquisition

N° acte	Libellé Convention	Site	Date Acte	Montant Acte HT	Adresse	Parcelles	Mode Acquisition
003208	CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE SUR LE SITE CŒUR DU VILLAGE EN PHASE RÉALISATION	Centre Village	22/02/2024	753 402,00	48 Rue des Cigales - 83420 LA CROIX-VALMER - Parcelle BZ166	83048-BZ0166	Préemption DIA
Total				753 402,00			

REÇU EN PREFECTURE
le 06/03/2025
Application agréée E-legalite.com

21_00-083-218300481-20250227-DEL2025_02_

